

adjoindée de l'Unité General Justice issues and e-Justice à la Commission européenne était également présente ainsi que sept autres participants dont un représentant de la présidence belge à l'UE, et un représentant de la future présidence hongroise.

M. Paulino Peireira a souhaité la bienvenue à la délégation de l'UIHJ. Il a confirmé l'ordre du jour de la réunion. Leo Netten a présenté l'UIHJ. Il a indiqué combien e-Justice était un aspect important pour le développement de la profession d'huissier de justice et pour la sécurisation des échanges. Le président du Groupe informatique juridique du Conseil a ensuite rappelé les grandes lignes de la stratégie européenne en matière d'e-Justice du 30 mai 2008 et ses trois grands points :

- Information générale sur la justice, au niveau interne (loi, jurisprudence, praticiens) et accès à l'information.
- Les tribunaux et les citoyens et utilisation d'e-Justice pour les citoyens
- Communication entre les autorités judiciaires (juges et entités ayant des responsabilités dans l'administration de la justice)

Les échanges qui ont suivi pendant deux heures se sont révélés très ouverts et très fructueux. Mme Tuite s'est déclarée intéressée par l'avis des huissiers de justice sur les renseignements contenus sur le site. Alain Bobant a indiqué que la profession souffrait d'un problème de « langage technologique » et que l'objectif visé est d'obtenir des systèmes communiquant pour pouvoir échanger.

Le début d'une longue coopération

Les discussions se sont ensuite essentiellement focalisées sur le portail européen e-Justice. M. Paulino Pereira a demandé la coopération de l'UIHJ. Il a indiqué qu'il souhaitait confier à l'UIHJ la réalisation d'un annuaire de la profession d'huissier de justice pour les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Cet annuaire est destiné à être intégré dans le site du portail européen e-Justice. Il permettra à chaque internaute d'obtenir des renseignements précis sur la profession et d'identifier les huissiers de justice dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le président Netten a remercié le président Paulino Pereira de la confiance qu'il plaçait en l'UIHJ et lui a assuré que l'UIHJ mettrait tout en œuvre pour mener à bien ce vaste chantier dans les meilleurs délais. Le représentant du Conseil de l'Union européenne a ajouté que cet exercice ne constituait que le début d'une coopération entre les deux entités, coopération qu'il souhait longue et fructueuse.

Cette réunion à Bruxelles démontre qu'une nouvelle étape est franchie pour ce qui concerne les relations entre l'UIHJ et les institutions internationales. Désormais, ce sont les institutions elles-mêmes qui se tournent vers l'UIHJ pour lui proposer de coopérer dans des projets qui touchent la profession d'huissier de justice sur le plan international.

L'UIHJ participe aux travaux de la Conférence de La Haye

La Conférence de La Haye de droit international privé a invité l'UIHJ à participer à la réunion de son Conseil sur les affaires générales et la politique des 7 au 9 avril 2010



*Le bureau de la Conférence de La Haye de droit international privé
 The board of the Hague Conference on Private International Law*

La Conférence de La Haye de droit international privé organise chaque année au printemps la réunion de son conseil sur les affaires générales et la politique. Cette réunion de trois jours regroupe les soixante-neuf États membres de cette organisation. Elle permet de faire le point sur l'état des travaux en cours et de définir la politique générale pour les années à venir. Le 19 janvier 2010, le président de l'UIHJ, Leo Netten, son vice-président, Roger Dujardin et son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon, se sont rendus au siège de la Conférence de La Haye, à La Haye (Pays-Bas), pour y rencontrer son secrétaire général, Hans van Loon, son 1^{er} secrétaire Christophe Bernasconi, et sa secrétaire, Marta Pertegas. Cette réunion a permis de définir les bases d'une collaboration renforcée entre les deux organisations. Dans ce contexte, l'UIHJ a été invitée à participer à la réunion annuelle de la Conférence de La Haye. L'UIHJ était représentée par Leo Netten et Mathieu Chardon.

Deux événements importants ont marqué cette réunion. En premier lieu, le protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires a été signé et ratifié par l'Union européenne. En second lieu, l'Albanie a adhéré aux conventions de La Haye du 1^{er} mars 1954 relative à la procédure civile et du 1^{er} février 1971 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale.

Par ailleurs, Christophe Bernasconi a annoncé que le site de la Conférence de La Haye (www.hcch.net) était dorénavant également disponible en allemand. L'UIHJ a remis à cette occasion une présentation de position sur les huissiers de justice et e-justice. Ce position paper intéresse particulièrement la Conférence de La Haye dans le cadre de la rénovation de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la notification des actes en matière internationale, notamment eu-égard à la possibilité de réaliser des significations par voie électronique sécurisée grâce au tiers de confiance qu'est l'huissier de justice. A ce titre, l'UIHJ se propose comme autorité de certification racine, comme le prévoit le position paper.

Les représentants de la Conférence de La Haye ont chaleureusement remercié l'UIHJ pour cette présentation et les idées qu'elle contient. Assurément, la signification électronique assise sur un protocole sécurisé maîtrisé par les huissiers de justice devrait pouvoir être envisagée aujourd'hui en matière transfrontalière.

The UIHJ takes part in the Work of the Hague Conference

The Hague Conference on Private International Law invited the UIHJ to take part in the meeting of its Council on general affairs and policy of 7 to 9 April 2010

The Hague Conference on Private International Law (the Hague Conference) organizes each year in spring the meeting of its council on general affairs and policy. This three days meeting gathers all sixty-nine Member States of this organization. It makes it possible to give a progress report on the state of the works in progress and to lay down the general policy for the years to come. On 19 January 2010, the president of the UIHJ, Leo Netten, its vice-president, Roger Dujardin and its 1st secretary, Mathieu Chardon, went to the seat of the Hague in the Hague (Netherlands), to meet there its general secretary, Hans van Loon, its 1st secretary Christophe Bernasconi, and its secretary, Marta Pertegas. This meeting made it possible to define the bases of a reinforced collaboration between the two organizations. In this context, the UIHJ was invited to take part in the annual meeting of the Hague Conference. The UIHJ was represented by Leo Netten and Mathieu Chardon.

Two significant events marked this meeting. The Hague Protocol of 23 November 2007 on the Law Applicable to Maintenance Obligations was signed and ratified by the European Union. On the same occasion, Albania acceded to the Hague Conventions of 1 March 1954 on civil procedure and of 1 February 1971 on the Recognition and Enforcement of Foreign Judgments in Civil and Commercial Matters.

In addition, Christophe Bernasconi announced that the Website of the Hague Conference (www.hcch.net) was henceforth also available in German.

The UIHJ gave a presentation of position on e-Justice and judicial officers. This position paper particularly interests the Hague Conference within the framework of the update of the Hague convention of 15 November 1965 on the service abroad of documents in civil and commercial matters, in particular relating to the possibility of carrying out service by protected electronic way through a trusted third party who is the judicial officer. For this reason, the UIHJ proposes to become the root certification authority, as suggested in the position paper. The representatives of the Hague Conference cordially thanked the UIHJ for this presentation and the ideas that it contains. Undoubtedly, the electronic service sat on a protected protocol controlled by judicial officers should be able to be considered today relating to cross-border matter.



Une partie des participants - Some of the participants

Une e-Apostille : premier séminaire régional à Helsinki (Finlande)

L'UIHJ a participé à Helsinki (Finlande) le 14 février 2011 au premier séminaire régional sur le projet e-APP de la Conférence de La Haye de droit international privé



Dix millions d'apostilles par an

L'apostille est un procédé qui permet à un document authentique émis dans un État d'être reconnu et utilisé dans un autre État, sans avoir besoin d'une procédure de reconnaissance compliquée et coûteuse. La convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de légalisation des actes publics étrangers, dite « convention apostille » est l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit international privé. Elle est actuellement utilisée par quatre-vingt-dix-neuf États. Il s'agit de la plus utilisée parmi les trente-neuf conventions de la Conférence de La Haye de droit international privé.

La Conférence de La Haye a initié en 2006 un grand mouvement afin de permettre de faire entrer l'apostille dans l'ère numérique. Le projet e-Apostille (e-APP, pour e-Apostille Pilot Program, programme pilote d'apostilles électroniques) a pour objet de coordonner les actions des États afin de développer et d'harmoniser l'apostille électronique. Il doit s'étendre sur une durée de dix-huit mois. L'Espagne est partenaire du projet. La Finlande, la France et la République tchèque en sont partenaires associées.

C'est dans ce cadre que le présent séminaire régional s'est tenu dans les locaux prestigieux du Palais des États, au cœur d'Helsinki, accueillant une cinquantaine de participants venus de dix-neuf pays du monde entier. L'UIHJ était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon. On a noté également la présence des huissiers de justice français, très intéressés par le projet, et représentés par Jean-François Bauvin, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, et par Patrick Safar, secrétaire adjoint.

La réunion était présidée par Antti Leinonen, directeur des Affaires législatives du ministère de la Justice de Finlande. La Conférence de La Haye était représentée par son premier secrétaire, Christophe Bernasconi.

Antti Leinonen a ouvert le séminaire en indiquant que, malgré le froid (environ -15°C), la participation était plus forte que prévue, démontrant tout l'intérêt pour l'apostille et pour son futur. Il a souhaité à chacun des travaux fructueux en précisant que, comme c'est le cas pour les réunions de la Conférence de La Haye, des recommandations seraient faites à l'issue des travaux. José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la